

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



DELIBERATION
Conseil d'Administration du 5 avril 2024

Séance du : 5/04/2024

Date de convocation : 28/03/2024

Membres en exercice : 31

Quorum : Non requis - 2^{ème} convocation du Conseil d'Administration ajourné le 28/03/2024 faute de quorum

Présents ou représentés : 9

Absents ou excusés : 22

Seuil de la majorité absolue : 5

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------	-------------------	-----------------------

Délibération 24.04.689

Objet : Présentation et adoption du Budget Primitif 2024

ANNEXE : Budget Primitif 2024

Le 5 avril 2024 à 10 h 00 s'est réuni à la Maison des Territoires de la Haute-Garonne, le Conseil d'administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Madame Maryse VEZAT-BARONIA, Vice- Présidente de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS/REPRESENTES : (9 membres)

Madame Julie ALBOUY (pouvoir à Monsieur Loïc GOJARD), Messieurs Jean-Marc BERGIA, André DURAND, Loïc GOJARD, Patrice LAGORCE, Patrick LEFEBVRE, Bernard PRINCE, Mesdames Maryse VEZAT-BARONIA et Véronique VOLTO.

EXCUSES : (22 membres)

Messieurs Jérôme BOUTELOUP, Daniel CALAS, Mesdames Catherine CAMBEFORT, Martine CROQUETTE, Messieurs Victor DENOUVION, Serge DEUILHE, Madame Sandrine FLOUREUSSES, Messieurs Laurent FOREST, Olivier GUERRA, Madame Isabelle HARDY, Messieurs Jérôme LAFFON, Didier LAFFONT, Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Lauriane MASELLA, Messieurs Jacques OBERTI, Philippe PETIT, Mesdames Emilienne POUMIROL, Françoise SIMEON, Florence SIORAT, Annie VIEU et Messieurs Sébastien VINCINI et Lionel WELTER.

Le débat d'orientations budgétaires 2024 s'étant tenu le 27 février 2024 lors du précédent Conseil d'Administration, soit moins de 2 mois avant le vote du budget, Madame la Vice-Présidente précise qu'il n'est pas nécessaire d'en rappeler le contenu.

Après avoir indiqué que le projet de Budget Primitif pour 2024, présenté en M57, ne prévoit pas d'augmentation des cotisations des adhérents, lesquelles sont inchangées depuis 2015, Madame la Vice-Présidente présente le Budget Primitif 2024, par chapitre, tel que proposé en pièce jointe.

Le Budget Primitif 2024 est arrêté aux sommes suivantes :

Budget primitif 2024	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	658 183,00 €	658 183,00 €
Section d'investissement	270 197,00 €	270 197,00 €
TOTAL DU BUDGET	928 380,00 €	928 380,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents, décident à l'unanimité :

- D'approuver le Budget Primitif 2024, présenté par Madame la Vice-Présidente, ci-annexé ;
- D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

Sébastien VINCINI